

Stratégie Biodiversité et Nature en ville

La commune de Meylan a historiquement agi et innové en faveur de la nature. Le premier Atlas de la Biodiversité Communale de la Métropole a été lancé en 2019 et a rendu ses conclusions en 2022. Il a permis de relever la présence de nombreuses espèces végétales et animales. Meylan a ainsi acquis une réputation de ville verte où il fait bon vivre, réputation que nous souhaitons maintenir en poursuivant nos efforts.

Qu'est-ce que la biodiversité? C'est l'ensemble des espèces animales et végétales, de leur milieu de vie et des relations qu'elles tissent entre elles et avec leur milieu. La biodiversité rend des services inestimables (services écosystémiques) et indispensables à la qualité de vie de l'espèce humaine en termes de qualité de l'air, de l'eau, des sols, mais aussi de ressources alimentaires et de valeurs sociales et culturelles. Préserver la biodiversité dans notre commune est donc nécessaire au maintien des services écosystémiques qu'elle nous offre, en particulier dans le contexte actuel du changement climatique.

La stratégie **Biodiversité et Nature en ville** s'articule autour de 4 objectifs déclinés sur douze axes et une quarantaine d'actions :

Le premier objectif vise à **CONNAÎTRE ET FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE NATUREL MEYLANAIS ET SES BÉNÉFICES** car nous ne pouvons bien défendre que ce que nous connaissons. Ainsi, deux axes seront suivis:

Pour améliorer la connaissance du patrimoine naturel et comme préconisé par l'ABC, nous ferons un suivi par an d'espèces emblématiques en danger. Cette année ce sera l'Alyte accoucheur et la Chouette chevêche. De même nous avons maintenu la plate-forme de suivi participatif de martinets et d'hirondelles sur le site internet de la ville et nous ferons au moins une campagne de suivi participatif par an pour la faune ou la flore.

Pour sensibiliser les habitants et les services à la nature et à la biodiversité, nous voulons faire des espaces publics des lieux ou outils de sensibilisation par une signalétique pédagogique, et mettre en valeur les initiatives venant des habitants comme la miniforêt de la place des Challendes. Tout cela se fera avec le concours du CINE.

Le deuxième objectif vise à **PROTÉGER ET DÉVELOPPER LE PATRIMOINE NATUREL MEYLANAIS,**

En préservant et valorisant les espaces naturels et agricoles tel que l'Espace Naturel Sensible de la Taillat et en poursuivant la démarche PAEN pour protéger les terrains agricoles et forestiers. Ceci se fait avec l'aide du département.

En préservant et développant les réseaux écologiques que sont les trames verte, bleue, brune et noire, par exemple en ré-ouvrant des chantournes, en créant des mares et en limitant la pollution lumineuse.

En mobilisant vers une agriculture plus vertueuse en encourageant les agriculteurs partenaires à développer des espaces de biodiversité tels que des haies.

En agissant en faveur des espèces sensibles, en mettant en place par exemple un plan d'action pour les espèces patrimoniales identifiées par l'ABC, comme la Chevêche Athéna, et en luttant contre les plantes exotiques envahissantes comme la Jussie et la Renouée du Japon.

Le troisième objectif établit **LA NATURE COMME ELEMENT STRUCTURANT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT. C'EST LA VILLE PARC.**

Pour **faire des milieux naturels un élément structurant de l'aménagement urbain,** nous devons faire des continuités écologiques des éléments centraux de l'aménagement urbain en valorisant la nature existante, suivant le principe présent dans l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) Paysage et Biodiversité du PLUI. Cette OAP a permis de négocier une augmentation du nombre et de la taille des arbres avec les promoteurs du projet PLM. Ce principe est renforcé par la modification M3 du PLUI. Notons qu'il y avait 1378 éléments végétaux protégés au PLUI en 2023 à Meylan, ce qui représente 50% des espaces végétaux protégés des 49 communes de la Métropole.

Nous avons la volonté d'augmenter le patrimoine arboré de la commune: 1600 arbres et arbustes ont été plantés à Meylan depuis 2020. A titre de comparaison, en 2019 le bilan était de 35 arbres par an.

Pour une **construction durable, vers un aménagement à biodiversité positive,** nous négocierons avec le privé, et suivrons la démarche

« éviter - réduire - compenser » les dommages faits aux arbres avec une majoration d'un facteur deux ou trois selon l'ampleur des préjudices.

Le quatrième objectif est de **REPONDRE AUX DIFFERENTS BESOINS DES MEYLANAIS,**

En **développant les espaces de nature en ville**, en augmentant la surface végétalisée de la ville, notamment par la désimperméabilisation des cours d'école et espaces publics et par le "don d'arbres" aux propriétaires et copropriétés (CM 1er Juillet 2024).

En **faisant des espaces verts publics des lieux d'accueil du vivant** en poursuivant la démarche de gestion différenciée et sans pesticides des espaces verts. Soulignons que Meylan a été obtenu la deuxième fleur du label Ville et Villages Fleuris et que trois parcs sont labellisés Refuges LPO.

En **donnant les clés aux Meylanais pour agir en faveur de la biodiversité** par exemple via les projets du budget participatif favorables à la biodiversité.

En **offrant une ville nature « comestible »** par le biais des jardins potagers, vergers et ruchers partagés,

Les actions seront financées en partie par le plan pluriannuel d'investissement et par le budget de fonctionnement de la commune, mais également par des subventions et des financements de projets portés par des partenaires (Grenoble-Alpes Métropole, département).

La mise en œuvre et le suivi de cette stratégie seront menés par le service Transition écologique. Un bilan sera effectué chaque année et porté à la connaissance du public.

Notons que la minorité a soumis des amendements à cette délibération visant à ajouter quatre actions à cette stratégie. Il s'est avéré que les actions suggérées existaient déjà dans la délibération, avec un vocabulaire légèrement différent mais avec un sens équivalent. Néanmoins, conformément à la règle, ces quatre amendements ont été soumis au vote et ont été rejetées par X voix contre et XX ?. A la suite de cela, la délibération Biodiversité et Nature en Ville a été VOTEE A L'UNANIMITE.